

BELSENTES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

- Approbation du procès-verbal du 10/04/2025
- **Délibérations :**
 - Demande de subvention ancienne école des filles
 - DM Budget énergie
 - Convention servitude Thieuleux
 - Projet installation d'une MAM aux Nonières
 - Remboursement achat rideaux salle des fêtes
 - Subvention exceptionnelle OCCE
- Questions diverses :
Signalisation villages, sécurisation routes des villages (école, route de St Agrève ...)

Approbation du procès-verbal du CM du 10/04/2025

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal pour affichage et diffusion

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention ancienne école des filles

La commune ayant déjà été aidée dans le cadre du Fonds Vert, Mr le Sous-Préfet a indiqué à Mr le Maire que le dossier ne serait pas retenu cette année.

DM 1 et 2 Budget Energie

DM 1 = Régularisation des amortissements et des reprises de subventions qui n'avaient pas été prévus au budget.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	3 552.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 552.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	5 103.56 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 550.82 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	5 103.56 €	0.00 €	1 550.82 €
Total FONCTIONNEMENT	3 552.74 €	5 103.56 €	0.00 €	1 550.82 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	3 552.74 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	3 552.74 €	0.00 €
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	1 056.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13912 : Régions	0.00 €	494.82 €	0.00 €	0.00 €
R-28138 : Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 103.56 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	1 550.82 €	0.00 €	5 103.56 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 550.82 €	3 552.74 €	5 103.56 €
Total Général		3 101.64 €		3 101.64 €

DM 2 régularisation des centimes de TVA

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	10.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Approuvé à l'unanimité

Convention servitude Mr et Mme Thieuleux

En 2019, la commune a procédé à un échange de terrain avec M. et Mme THIEULEUX suite à l'achat de la propriété Chanal au centre du village de Saint Julien Labrousse.

L'entrée du parking n'appartenant plus à la commune, il est nécessaire de procéder à la rédaction d'un acte de servitude pour maintenir cet accès commun.

Le dossier est en cours chez le notaire.

Approuvé à l'unanimité

Projet installation d'une MAM aux Nonières

Le Maire a été contacté, il y quelques temps par 2 assistantes maternelles qui souhaitent implanter une MAM sur la commune de Belsentes a proximité de l'école. Après plusieurs rencontres avec un architecte, les services de l'Etat, le projet pourrait voir le jour de la façon suivante :

- Mise à disposition d'un local de 80m² au rez-de-chaussée de l'ancienne école des filles aux Nonières
- Capacité d'accueil : 8 enfants
- Loyer : pour être conforme à notre tarification, 400 € / mois soit 5 € / m²
- Planning prévisionnel prévoit une ouverture en septembre 2026

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur ces éléments.

Approuvé à l'unanimité

Remboursement achat rideaux salle des fêtes

Alain Fischer a fait l'avance pour l'achat d'un rideau pour la salle des fêtes, il convient donc de lui rembourser la somme dépensée = 66.90 €

Approuvé à l'unanimité

Subvention exceptionnelle OCCE

Le directeur de l'école demande si 250 € peuvent être alloués sur le compte de l'OCCE pour pallier aux achats de manuels supplémentaires qu'il a dû déjà effectuer via des sites non homologués mairie (rupture stock et délai non respecté pour la rentrée chez ses fournisseurs officiels habituels).

Approuvé à l'unanimité

Révision statutaire SDE07

Le SDE07 doit changer ses statuts suite en particulier à son changement de nom Territoire d'Energie Ardèche.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de ces nouveaux statuts

Approuvé à l'unanimité

Signalisation dans les villages

Dans le cadre du fléchage des commerces et activités, le conseil municipal décide de reprendre la délibération de St Julien Labrousse concernant les règles de prise en charge des panneaux, à savoir :

- Fléchage à partir du centre des bourgs
- 2 panneaux maximum pris en charge par la mairie par activités / commerces
- Les commerces / activités ont possibilité d'acheter des panneaux supplémentaires à leur frais sous réserve de place disponible sur les mâts.

L'étude complète sera faite en fin d'année. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de demander des subventions au PNR des Monts d'Ardèche.

Approuvé à l'unanimité

Reprise concessions cimetière Les Nonières

La commune a mis en place une procédure de reprise de concessions au cimetière des Nonières.

Une délibération est nécessaire afin de valider la reprise des concessions 49 et 49 bis et de pouvoir les revendre.

Approuvé à l'unanimité

ONF

Le Maire présente au conseil municipal les propositions de coupes de bois prévues par l'ONF en 2026.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses : sécurisation des routes des villages ...

Une réunion est organisée le **mercredi 2 juillet à 9h** en mairie des Nonières avec les gendarmes, la DDE, les élus afin d'aborder le sujet et de trouver des solutions pour la sécurisation du village et en particulier la route de St Agrève et devant l'école où les véhicules roulent beaucoup trop vite.

Suite à la demande d'une conseillère municipale, un mail sera envoyé pour prévenir de la date des prochains conseils municipaux. Et la convocation sera envoyée une semaine avant comme actuellement.